



# 3<sup>ÈME</sup> CONGRÈS DE LA SF2S

23/25 SEPT.  
2019

PALAIS DU PHARO  
MARSEILLE



▶ **TATOUAGE ET PIERCING :  
DES TROUS, DE L'ENCRE SANS RISQUER SA PEAU!**

*Francis BENOIT*

*Pharmacien*

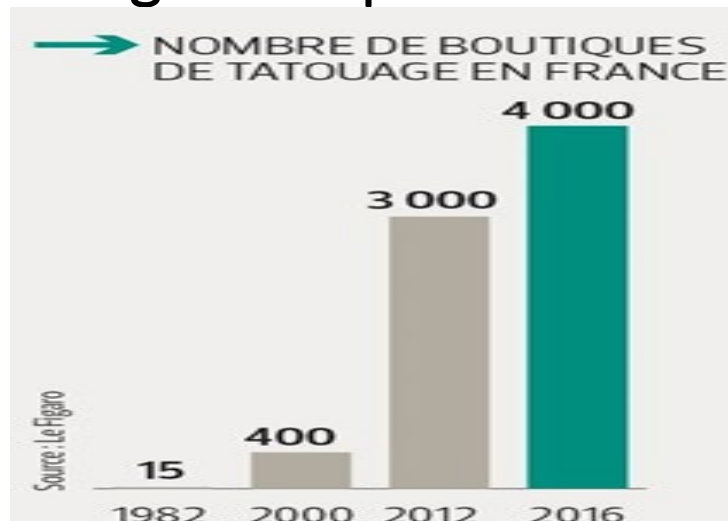
*Responsable Service Stérilisation Brabois CHRU NANCY*

# INTRODUCTION

- **Pour limiter les risques sanitaires** (infections, allergies, nécroses) **des activités de tatouage et de piercing, la France seule au niveau européen a mis en place depuis 2008 un ensemble de mesures :**
  - une obligation de formation des professionnels
  - une déclaration d'exercice obligatoire
  - un local professionnel (salle technique) dédié au tatouage ou piercing = interdiction de pratiquer chez le client
- **Après une introduction sur tatouage et piercing, nous allons vous présenter:**
  - Les aspects réglementaires
  - Les techniques de tatouage et de piercing
  - Les risques pour le client et les informations à prodiguer
  - Les bonnes pratiques d'hygiène
  - Le détatouage = pratique médicale

# INTRODUCTION TATOUAGE

- La démocratisation du tatouage est rapide en France : le nombre de boutiques de tatouage a été multiplié par 10 de 2000 à 2016



- En 2016 : 14% des français sont tatoués avec 16% de femmes pour 10% d'hommes.
- Les plus tatoués (20%) sont les 25-34 ans
- Viennent ensuite les 35-49 ans : 12 % tatoués, et 1 % sont déjà détatoués
- Les 18-24 ans sont déjà tatoués à 8 %



# INTRODUCTION TATOUAGE

---

Le tatouage est également utilisé dans le domaine médical:

- **En radiothérapie:** simples points de tatouage pour repérer la zone tumorale à irradier et la fixation des champs.
- **En cancérologie du sein :** la reconstruction de l'aréole et du mamelon qui est réalisée quelques mois après la reconstruction du sein.

# INTRODUCTION PIERCING

Même tendance pour le piercing que pour le tatouage.

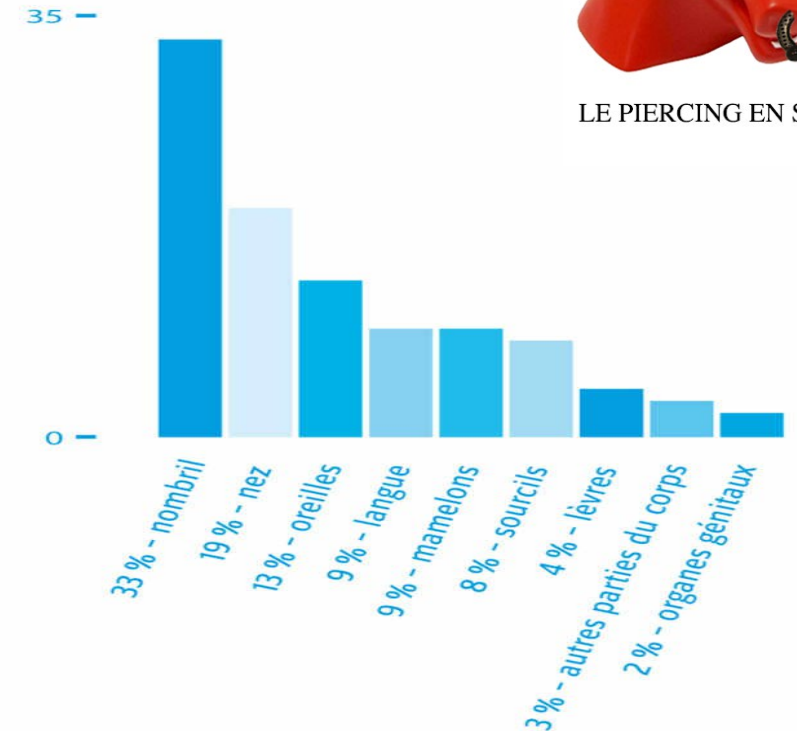
- Selon une étude en France de 2017 (5000 français de plus de 15 ans):
  - 12 % déclaraient avoir un ou plusieurs piercings : 8 % chez les hommes et 20 % chez les femmes
  - 50 % d'entre eux n'avaient qu'un seul piercing mais 45 % à l'oreille
  - L'âge moyen du 1<sup>er</sup> *piercing* était 20 ans chez les H et 19 ans chez les F
  - Les localisations les plus fréquentes étaient: l'extérieur de l'oreille (42 %), le nombril (24,3 %), la langue (15 %), le nez (11 %).

## Statistique Suisse de 08/2014

### Le piercing en chiffres



LE PIERCING EN SUISSE



# ASPECTS REGLEMENTAIRES: TATOUAGE, MAQUILLAGE PERMANENT ET PIERCING

## DECRET du 19/02/2008 : Conditions de mise en œuvre (R.1311-12 CSP)

- ✓ Conditions d'hygiène à respecter : le matériel qui pénètre la barrière cutanée ou en contact avec peau ou muqueuse est soit à usage unique stérile, soit stérilisé avant chaque utilisation
- ✓ Avoir reçu une formation en hygiène
- ✓ Respecter les règles d'élimination des déchets (DASRI)
- ✓ Utiliser des produits et des matériaux conformes
- ✓ Procéder à l'information du client et à l'affichage de cette information
- ✓ Activité sur mineur si accord du titulaire de l'autorité parentale
- ✓ Activités à déclaration préalable obligatoire à l'ARS

### Tatouages, maquillages permanents, piercing

#### > Quels risques, quelles précautions ?

Le décret n°2008-149 du 19 février 2008 réglemente la mise en œuvre des techniques de tatouage, de maquillage permanent et de perçage en exigeant des professionnels qu'ils respectent les règles générales d'hygiène et de salubrité, ceci en vue de réduire le risque de contamination.

L'article R.1311-12 du code de la santé publique, issu de ce décret, prévoit notamment que les professionnels « *informent leurs clients, avant qu'ils se soumettent à ces techniques, des risques auxquels ils s'exposent et, après la réalisation de ces techniques, des précautions à respecter* ».

Le contenu de cette information est le suivant :

#### Quels sont les risques ?

- Chaque acte qui implique une effraction cutanée (piercing, tatouage et maquillage permanent notamment) peut être à l'origine d'infections si la peau de la personne sur laquelle l'acte est réalisé n'est pas désinfectée, si le matériel pénétrant la barrière cutanée n'est pas stérile ou si l'ensemble des règles d'hygiène n'est pas respecté.
- Tous les piercings, quelle que soit la partie du corps, les tatouages et maquillages permanents entraînent de minimes saignements ou de microscopiques projections de sang ou de liquides biologiques (pas toujours visibles) et peuvent donc transmettre des infections (bactériennes le plus

souvent mais aussi les virus des hépatites B et C et également le virus du sida). L'infection peut passer de client à client par le biais des instruments s'ils ne sont pas correctement stérilisés, mais aussi de l'opérateur vers le client et enfin du client vers l'opérateur en cas de piqûre accidentelle.

- L'état de santé du client, en particulier s'il suit un traitement (anticoagulant...), peut contre-indiquer l'acte envisagé notamment en cas de terrain allergique aux produits et matériels utilisés (encres de tatouage et métaux des bijoux de pose). Il est conseillé d'en discuter préalablement avec le professionnel et son médecin traitant.

#### Quelles sont les précautions à respecter après l'acte ?

- Le client doit veiller aux règles d'hygiène corporelle. Les soins locaux constituent un facteur important de la durée et la qualité de la cicatrisation.
- L'exposition à certains environnements peut être déconseillée.

- L'application d'une solution antiseptique est recommandée durant les premiers jours après l'acte.
- Pour toute interrogation, il est conseillé de prendre contact avec le professionnel qui a réalisé l'acte. En cas de complication, il est important de consulter un médecin.

Autre information (à renseigner le cas échéant) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



# ASPECTS REGLEMENTAIRES: TATOUAGE, MAQUILLAGE PERMANENT ET PIERCING

## ARRETE du 03/12/2008: L'information préalable a délivrer au client

- ✓ Caractère irréversible des tatouages
- ✓ Caractère douloureux
- ✓ Risques d'infections, risques allergiques (encres, bijou de piercing)
- ✓ Recherche des contre indications au geste : Par exemple = recherche terrain allergique, troubles de la coagulation (médicaments)
- ✓ Risques cicatriciels et temps de cicatrisation
- ✓ Précautions à respecter après l'acte pour une cicatrisation rapide
  
- ✓ Article R.1311-12 du CSP

# ASPECTS REGLEMENTAIRES: TATOUAGE, MAQUILLAGE PERMANENT ET PIERCING

## ARRETE du 12/12/2008 (R. 1311-3 CSP): Formation pour mise en œuvre des techniques de tatouage et de perçage corporel

- ✓ Formation de 21h sur 3 jours consécutifs avec une attestation de formation
- ✓ Formation théorique et pratique sur :
  - ❖ anatomie de la peau,
  - ❖ règles d'hygiène,
  - ❖ risques allergiques et infectieux,
  - ❖ stérilisation et désinfection,
  - ❖ élimination des déchets DASRI)
  - ❖ hygiène des mains,
  - ❖ préparation du matériel stérile,
  - ❖ procédures de stérilisation et contrôles
- ✓ L'organisme de formation est habilité par l'ARS

**Defitem**

**ATTESTATION  
DE SUIVI DE FORMATION  
RÈGLEMENTAIRE AUX CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SALUBRITÉ**

Je soussignée, Amandine BOUCHON, gérante de l'organisme de formation DEFITEM, 138 rue Marguerite d'Anjou à Pont-à-Mousson (54700),  
-enregistré en tant qu'organisme sous le numéro de déclaration n°41.54.02596.54. auprès du Préfet de la Région Lorraine, et,  
-habilité par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Lorraine par l'arrêté d'habilitation DRASS/SR/2010-29 en date du 8 mars 2010, à dispenser la formation prévue à l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique, des personnes qui mettent en œuvre des activités de tatouage, de perçage corporel et de maquillage permanent par effraction cutanée,  
certifie que :

**Mme/ M Prénom NOM**

a participé les **dates xxx 2019**  
à l'ensemble de la formation réglementaire relative aux bonnes pratiques en hygiène, intitulée :  
« **Formation aux conditions d'hygiène et de salubrité pour les personnes mettant en œuvre les techniques de tatouage, de maquillage permanent et de perçage corporel par effraction cutanée** »  
lieu : Résidence Maraé, 103 rue Saint-Georges à NANCY (54000)

**Durée : 21 heures au total, 7 heures par jour réparties sur 3 jours consécutifs.**  
Conformément à l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique et dispensée dans les conditions prévues par l'arrêté du 12 décembre 2008 pris pour l'application de cet article.

Fait à Nancy, le **xxxx 2019**

signature de la gérante  
P/les formateurs  
DEFITEM  
Amandine BOUCHON

signature du stagiaire

DEFITEM 138 rue Marguerite d'Anjou 54700 Pont-à-Mousson tél. 03 83 82 03 24  
email : defitem@wanadoo.fr - Site internet : www.defitem.fr  
Siret 432 835 841 00037 n°Déclaration d'activité 41.54.02596.54 APE 8559 A



# ASPECTS REGLEMENTAIRES: TATOUAGE, MAQUILLAGE PERMANENT ET PIERCING

- **ARRETE du 23/12/2008 :**  
**Modalités de déclaration obligatoire d'activité**

Les pieces à fournir à l'ARS pour une ouverture d'un lieu d'exercice (shop, studio) sont :

- ✓ copie Carte Identité
- ✓ attestation de formation en hygiène,
- ✓ la grille déclarative de conformité des locaux
- ✓ la convention d'élimination des DASRI

- **ARRETE du 11/03/2009 :**  
**Bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité pour tatouage et maquillage permanent, perçage corporel.**

- ✓ Locaux :
  - Aménagement des locaux (salle technique et local de stérilisation)
  - Bionettoyage et entretien des locaux
- ✓ Hygiène du professionnel : mains, tenue
- ✓ Préparation de la peau du client avant acte
- ✓ Protocole de stérilisation du matériel

# ASPECTS REGLEMENTAIRES: TATOUAGE, MAQUILLAGE PERMANENT ET PIERCING

## Mise en œuvre de la technique du tatouage par effraction cutanée, y compris du maquillage permanent

### > Règles générales d'hygiène & de salubrité

> Arrêté du 11 mars 2009

#### 1 Les tatouages sont réalisés dans un environnement adapté

- La mise en œuvre des techniques de tatouage est réalisée dans des locaux aérés. Ces locaux comprennent :
    - a) une salle technique où se réalisent les tatouages à l'exclusion de toute autre fonction. Elle répond aux deux caractéristiques suivantes :
      - des sols et plans de travail en matériaux lisses, non poreux, résistants à l'usage répété de produits désinfectants et d'entretien ;
      - des surfaces lessivables, non textiles.
- Une zone de lavage des mains est comprise ou attenante à la salle technique. Elle comprend au minimum un lavabo avec robinet à fermeture automatique ou mécanique, non manuelle, un distributeur de savon liquide et un distributeur de serviettes à usage unique.

- b) Les deux espaces différenciés suivants :
    - un local dédié au nettoyage et à la stérilisation du matériel : ce local répond aux mêmes caractéristiques que la salle technique. Il comporte deux zones séparées : zone de nettoyage/désinfection des matériels et zone de conditionnement/stérilisation ;
    - un local dédié à l'entreposage des déchets et du linge sale.
- Le mobilier utilisé dans la salle technique et dans l'espace de nettoyage et de stérilisation est non poreux et facilement nettoyable.
- Le revêtement du mobilier sur lequel est installé le client est lessivable.
- Le professionnel interdit l'accès des animaux à la salle technique et au local de nettoyage et de stérilisation.

#### 2 Les locaux sont entretenus de manière à garantir l'hygiène des pratiques

- Le nettoyage de la salle technique et du local dédié au nettoyage est quotidien et réalisé par décontamination par bionettoyage humide :
  - soit en un temps avec un produit détergent-désinfectant pour sols, surfaces et mobiliers portant mention de la norme NF EN 1040 et NF EN 1275 ;
  - soit en trois temps en appliquant successivement un détergent du commerce, un rinçage puis un désinfectant portant mention des mêmes normes.
- Le mobilier de la salle technique fait l'objet d'un essuyage humide avec un support non pelucheux à usage unique imprégné de détergent-désinfectant, au moins une fois par jour.
- Entre chaque client, toutes les surfaces utilisées sont nettoyées et désinfectées.
- De plus, en cas de souillures biologiques dans la salle technique, cette salle et son mobilier sont nettoyés sans délai avec un support non pelucheux à usage unique imprégné d'un détergent-désinfectant.

#### 3 Le professionnel respecte la procédure d'hygiène des mains

- Tout bijou est retiré préalablement à la désinfection des mains.
- La désinfection des mains de l'opérateur, est réalisée :
  - soit par un lavage hygiénique des mains avec un savon liquide antiseptique ou une solution moussante antiseptique portant mention des normes NF EN 1040 et NF EN 1499, utilisé selon la procédure standardisée de lavage des mains décrite dans l'annexe A de la norme NF EN 1499 ;
  - soit par un traitement hygiénique des mains par friction avec un produit hydro-alcoolique portant mention des normes NF EN 1040, NF EN 1275 et NF EN 1500, utilisé selon la procédure standardisée de friction des mains décrite dans l'annexe A de la norme NF EN 1500.
- Après la désinfection des mains et pour la réalisation de l'acte, l'opérateur s'équipe de gants à usage unique.
- Les gants utilisés sont en latex, ou matière équivalente en cas d'allergie au latex. Ils sont marqués CE et correspondent aux dispositifs médicaux de classe II-a pour les gants stériles et de classe I pour les gants non stériles. Les gants sont changés entre deux clients, et, au minimum, toutes les deux heures au cours d'une même intervention.
- Les gants sont retirés chaque fois que le professionnel est amené à toucher tout objet étranger à la réalisation du tatouage. Avant la reprise de l'acte, une nouvelle paire de gants est utilisée après désinfection des mains.

#### 4 Le professionnel prépare la zone à tatouer selon un protocole spécifique

La zone cutanée ou muqueuse à tatouer, propre et sans lésion, est préparée en respectant le protocole suivant en quatre phases :

1. DéterSION par savon liquide antiseptique ou solution moussante antiseptique de la même famille que l'antiseptique utilisé à la phase 4 ;
2. Rinçage ;
3. Séchage ;

4. Antiseptie dermique comprenant deux badigeons successifs d'un antiseptique répondant aux normes NF EN 1040 et NF EN 1275 ; entre les deux badigeons et à l'issue du second, les temps d'action de l'antiseptique spécifié par le fabricant sont respectés, au moins jusqu'à séchage complet.

La dépilation de la zone à tatouer est réalisée avec un système à lame à usage unique immédiatement avant la réalisation de l'acte.

#### 5 Le professionnel utilise un matériel garantissant la sécurité du client en limitant les risques allergiques et infectieux

- A chaque séance, pour chaque client, les aiguilles pénétrant la barrière cutanée sont stériles et à usage unique. Les supports d'aiguilles (buses) sont stériles et subissent après chaque utilisation la procédure décrite dans l'annexe « Protocole de stérilisation ».
- Les autres éléments matériels reliés aux matériels cités et qui n'entrent pas en contact avec la peau ou la muqueuse du client subissent un nettoyage avec un produit détergent-désinfectant portant mention des normes NF EN 1040, NF EN 1275 et NF T72-180.

Ce nettoyage est quotidien et après chaque souillure par un produit biologique.

- Les encres utilisées sont conformes à la réglementation en vigueur et utilisées selon les préconisations des fabricants. La dilution des encres est réalisée avec de l'eau pour préparation injectable.
- Le fauteuil ou lit d'examen devra être recouvert d'une protection à usage unique changée après chaque client.

#### 6 Le professionnel réalise un tatouage en respectant des règles d'hygiène spécifiques

- La table de travail est préparée avant l'acte de la manière suivante :

Après avoir été préalablement désinfectée, elle est équipée d'un champ à usage unique sur lequel sont déposées les capsules, l'encre de tatouage et l'eau de rinçage qui ont été préparées à l'avance.
- Lors du remplissage des capsules, le bac verseur de la bouteille d'encre ne doit en aucun cas toucher la capsule ou, le cas échéant, l'encre versée préalablement dans la capsule.

- En cas d'utilisation de vaseline, celle-ci est prélevée de son conditionnement d'origine à l'aide d'un dispositif à usage unique.
- Immédiatement après la réalisation de l'acte, les supports d'aiguilles sont immergés dans un bac de pré-désinfection selon les dispositions de l'annexe « Protocole de stérilisation ».
- L'élimination des déchets assimilés aux déchets d'activités de soins à risques infectieux (notamment aiguilles et gants) respecte la réglementation qui leur est applicable.

# TATOUAGE ET MAQUILLAGE PERMANENT:COMMENT CA MARCHE?

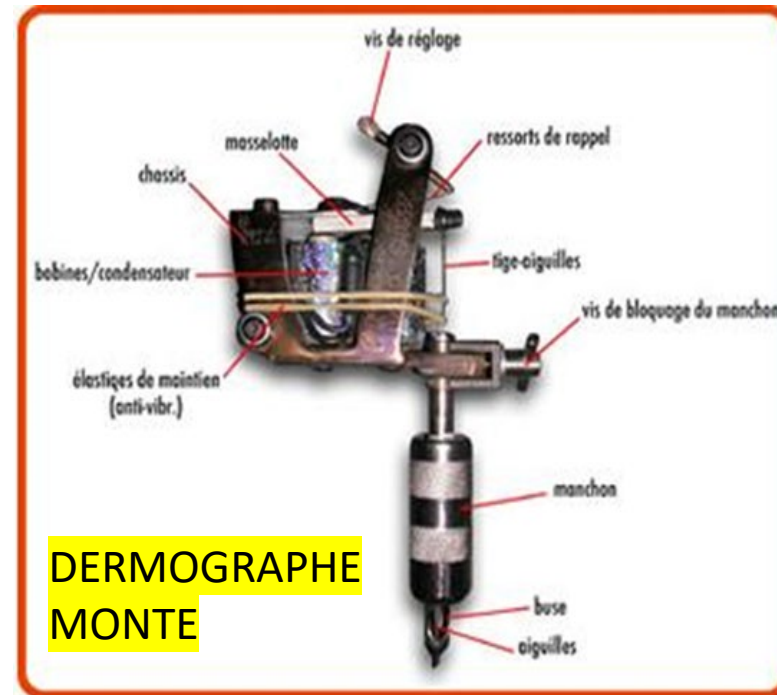


**TATOUAGE** = RENCONTRE ENTRE UNE AIGUILLE, DE L'ENCRE (CHIMIE DES PIGMENTS COLORANTS) ET LA PEAU POUR REALISER UN DESSIN



# MATERIEL POUR TATOUAGE

- Une machine = **Dermographe** sur lequel s'adapte un **manchon stérile** et une **buse stérile** avec une **aiguille stérile**
- De **l'encre stérile** en flacon ou en capsule
- Le dermographe met l'aiguille en mouvement pour percer la peau et faire pénétrer l'encre dans la peau



**DERMOGRAPHE MONTE**



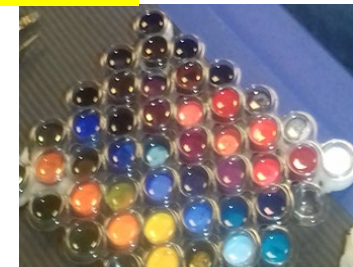
**DERMOGRAPHE**

**AIGUILLE**



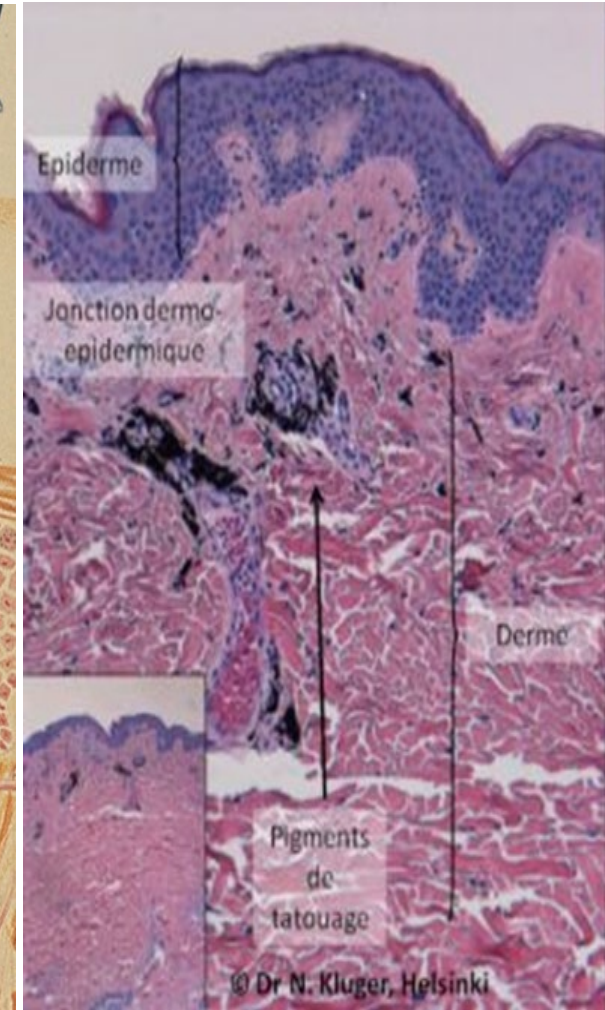
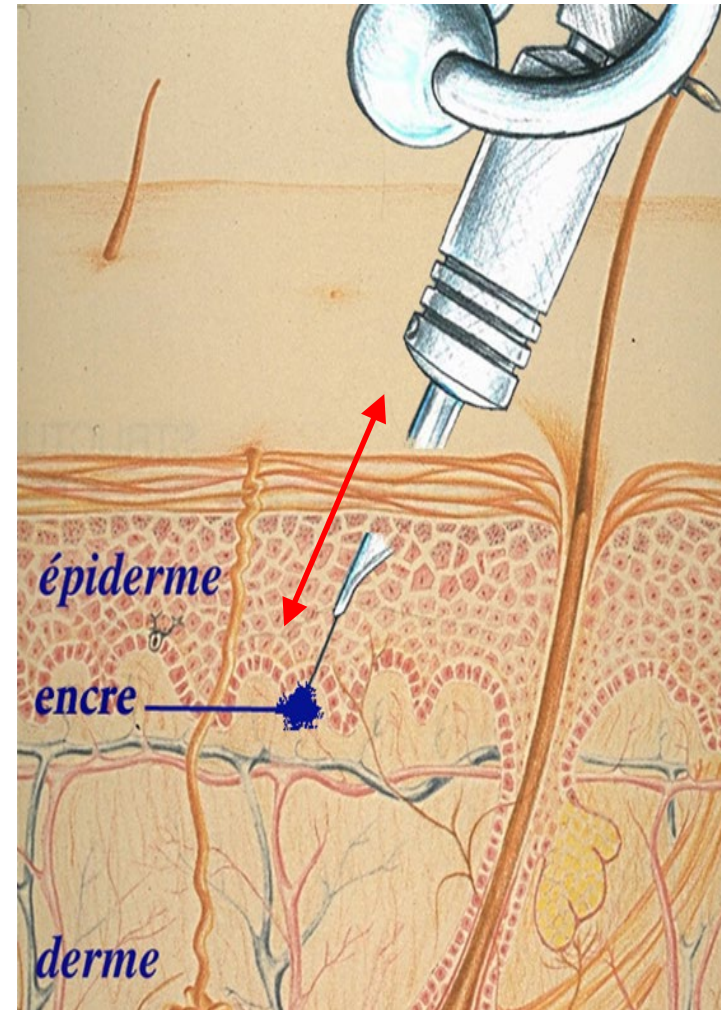
**MANCHON + BUSE + AIGUILLE**

**ENCRE EN FLACON OU CAPSULES**



# TATOUAGE ET MAQUILLAGE PERMANENT: COMMENT CA MARCHE ?

- L'aiguille du dermographe se déplace de haut en bas et **perfore l'épiderme** de 50 à 3000 piqûres par minute à la profondeur de 1 à 4 mm
- **L'encre est déposée** entre l'épiderme et le derme = au niveau de la **jonction dermo-épidermique**
- Quantité d'encre injectée voisine de  $1\text{mg}/\text{cm}^2$  de peau



# REALISATION DU TATOUAGE

Application sur la peau désinfectée  
du papier de transfert du dessin  
grâce à une solution eau /alcool



Retrait du papier transfert: le  
dessin est décalqué sur la peau

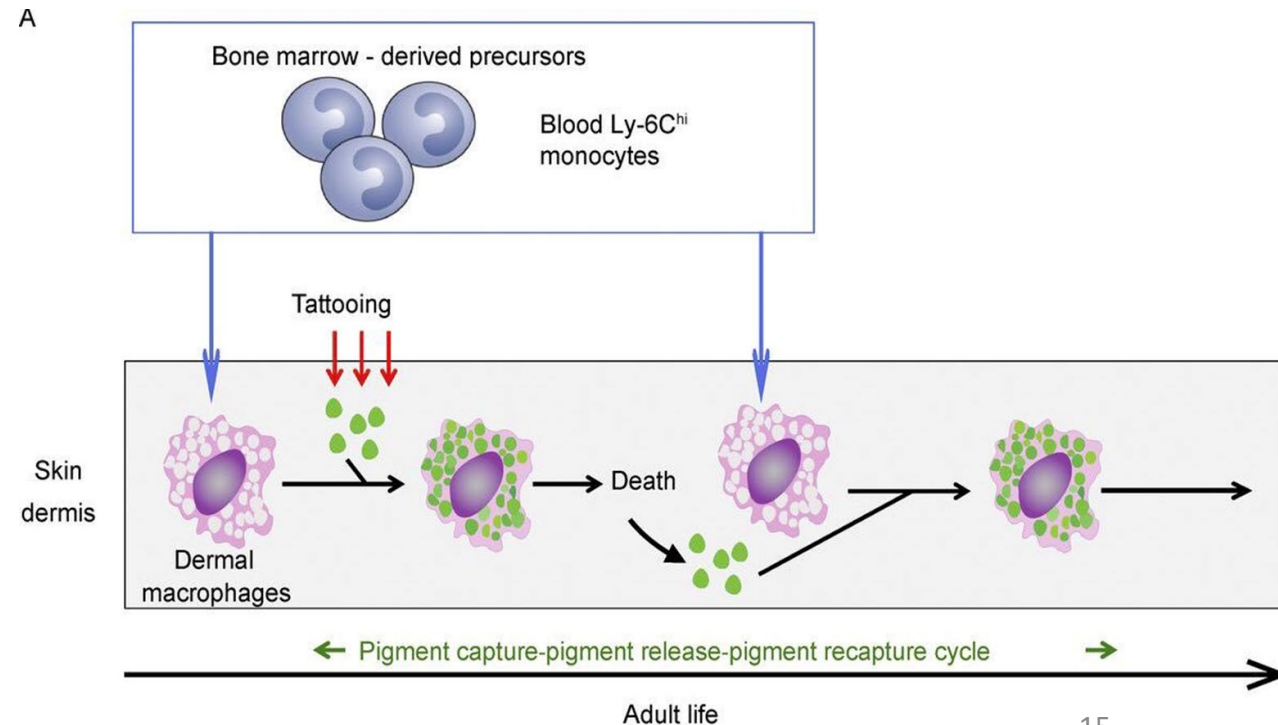
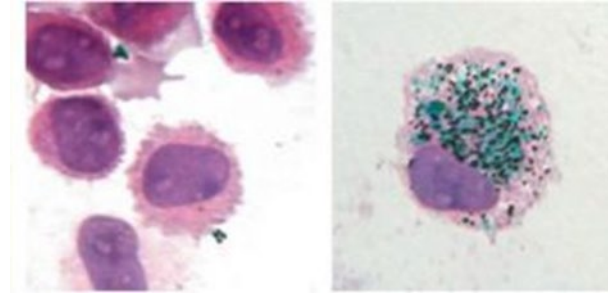


- Le tatoueur suit les contours du dessin et applique l'encre (traits, remplissage...)
- Pour rendre la peau plus souple, application régulière de vaseline
- Retrait régulier de l'excès d'encre par essuyage



# POURQUOI LE TATOUAGE EST INDELEBILE ?

- Les pigments ne sont pas stockés dans le tissu conjonctif (fibroblastes)
- Lors de la cicatrisation, et tout au long de la vie, l'encre voyage du derme dans l'organisme par la lymphe, et se retrouve dans les ganglions. Une partie de l'encre est phagocytée par les macrophages de la jonction dermo-épidermique
- **En mourant, les macrophages libèrent le pigment du tatouage = trop gros pour s'évacuer = est recapturé par le nouveau macrophage :**  
cycle de "capture-libération-recapture" des pigments au fur et à mesure que les macrophages meurent.



# ENCRES DE TATOUAGE

- Article L.513-10-4 CSP: les produits de tatouage et de maquillage permanent **ne doivent pas nuire à la santé humaine**
- Arrêté du 15/09/2010: BPF des produits de tatouage
- Arrêté du 06/03/2013: **Liste des substances qui ne peuvent pas entrer dans la composition des produits de tatouage.**  
Par exemple: substances cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques, amines aromatiques
- **Système d'alerte rapide européen pour les produits non alimentaires (RAPEX)**

## EXEMPLE FICHE RAPEX DE RETRAIT DU MARCHÉ D'UNE ENCRE DE TATOUAGE

- Type de risque: Risque chimique  
Le produit contient la amines aromatiques o-anisidine (valeur mesurée 7 mg/kg) et o-toluidine (valeur mesurée 11 mg/kg). Les amines aromatiques peuvent provoquer des cancers, des mutations cellulaires et affecter la reproduction.
- La résolution du Conseil de l'Europe (2008) 1 relative aux exigences et critères relatifs à la sécurité des tatouages et à la composition permanente **recommande que les amines aromatiques présentant des propriétés cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction ou sensibilisantes ne soient pas présentes dans les tatouages et les produits de maquillage permanents, ni ne soient libérés de colorants azoïques.**
- Mesures ordonnées par les autorités publiques (à l'Importateur): **Interdiction de mise sur le marché du produit**
- Description: 30 ml de bouteille indiquant le numéro du lot, date d'expiration du 27/07/2020 et nom de l'importateur.
- Pays d'origine: États-Unis
- Alerte envoyée par: Italie





# LE PIERCING : COMMENT CA MARCHE ?

PIERCING D'ORIGINE ANGLAISE « TO PIERCE » = PERCER



**PIERCING** = RENCONTRE ENTRE UNE AIGUILLE  
ET LA PEAU  
POUR LA POSE D'UN BIJOU



# MATERIEL POUR LE PIERCING

- Une pince à mors fenêtrés stérile (usage unique ou réutilisable) pour maintenir la zone de peau à percer
- Un cathéter pour percer la peau et permettre d'introduire la canule = la canule permet ensuite la pose du bijou
- **OU** une aiguille-canule « Needle Blade » qui permet d'introduire une aiguille avec la canule et la pose du bijou en un seul geste
- Le bijou stérile de première pose

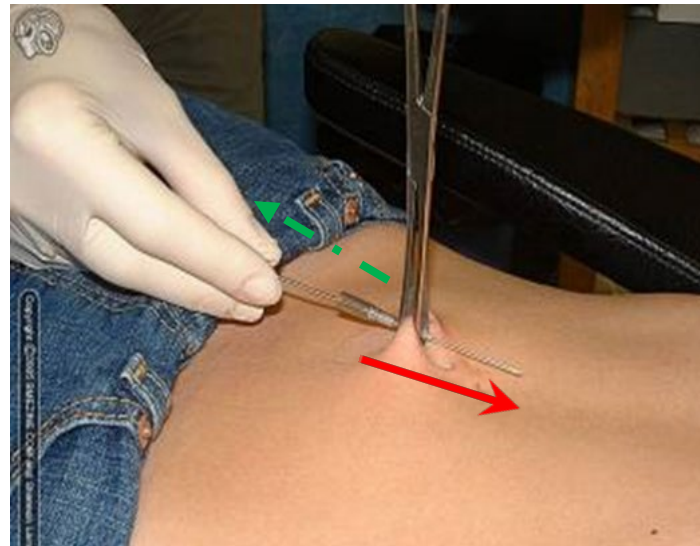


# REALISATION D'UN PIERCING

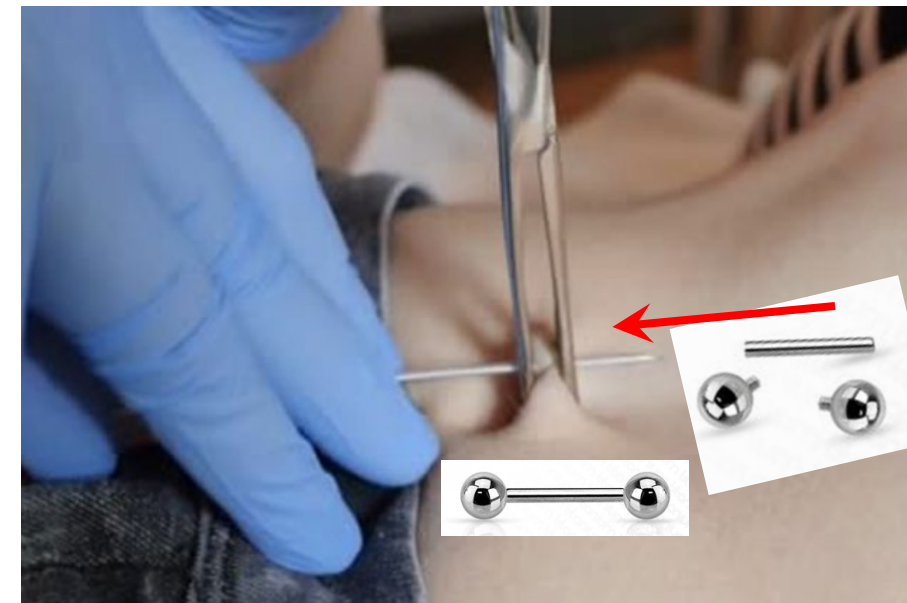
La zone de peau nettoyée et désinfectée est pincée par la pince



- Le cathéter perce la peau pincée au travers de l'orifice de la pince
- Le mandrin du cathéter est retiré



La canule dans l'orifice de la peau permet de faire coulisser le bijou



# COMPOSITION DU BIJOU

- Le critère de choix du matériau du bijou de première pose est la limitation du risque allergique.
- **Le principal risque allergique est le nickel** : environ 12% des femmes et 6% des hommes sont allergiques au nickel. Le problème est le taux de libération du Nickel dans les tissus organiques = limité à 0,2 microgrammes/cm<sup>2</sup>/semaine.

## MATERIAUX UTILISES POUR LE BIJOU

- Or 14c ou 18c : pas allergisant. Autoclavable = usage bijou première pose
- Acier chirurgical 316LVM « Low Carbon Vacuum Melt » : C'est la version implantable de l'acier chirurgical 316L. Autoclavable = usage bijou première pose
- Alliages de Titane (G5 et G23) : hypoallergénique et bio-compatible qui sont particulièrement légers et résistants. **Environ seulement 4% de la population mondiale est allergique aux alliages de titane. C'est pour ces raisons que le titane est un matériau particulièrement apprécié des personnes allergiques au nickel**

# COMPOSITION DU BIJOU

- L'acrylique (également appelé PMMA ou Plexiglass) est un matériau bio-compatible, très bien toléré par l'organisme, mais pas autoclavable = déconseillé en bijou de première pose. L'acrylique est disponible en plusieurs couleurs et combinaisons pour fournir des motifs de toutes sortes.

**Attention** : ne pas nettoyer à l'alcool l'acrylique car il s'abîme et s'effrite.

- Teflon (PTFE) : Les bioflex et le Bioplast sont des matériaux anti-allergiques et disponibles dans beaucoup de couleurs. Ils sont autoclavables = utilisation comme bijou de première pose



# RISQUES POUR LE CLIENT LORS DU TATOUAGE ET PIERCING

- **Risques infectieux** : Infections cutanées voire profondes bactériennes ou fongiques = flore principalement cutanée (staphylocoques) ou encre contaminée introduite lors geste = importance de la préparation de la peau



- **Risques allergiques** :

Encre de tatouage (Ni, Cr, Mn, Co, Ti) :  
allergies plus fréquentes pour encres de couleurs:

**rouge** (Rouge cadmium, Sulfure de mercure)

**Jaune** (jaune de cadmium)

**bleu** (chlorure de Cobalt)

- Encre noire : beaucoup moins allergisante
- Matériaux du bijou = nickel, titane

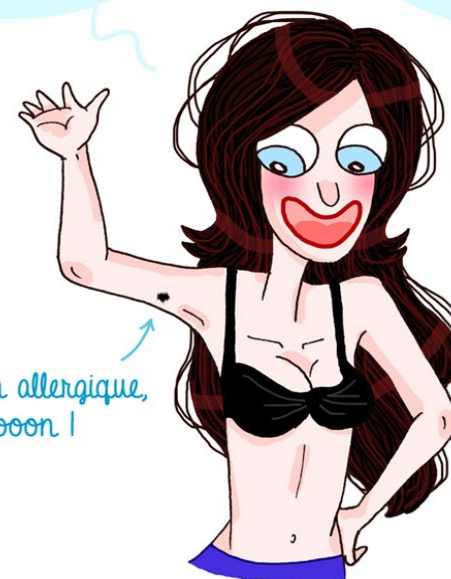
- **Risques liées à la cicatrisation** :

- Œdème, douleur, inflammation locale
- Chéloïde

S'il y a une réaction allergique, c'est instantané.

Mais c'est super rare avec l'encre noire, c'est plus avec les encres de couleur.

Aucune réaction allergique, on est boooon !



# RISQUES POUR LE CLIENT LORS DU TATOUAGE ET PIERCING

## Un questionnaire avant l'acte permet la recherche des facteurs de risques du client :

- ✓ Terrain allergique : asthme, urticaire, allergies : produits ménagers, teinture cheveux, maquillage, latex ....
- ✓ Médicaments anticoagulants

### Exemple de questionnaire de santé

Réponse OUI / NON

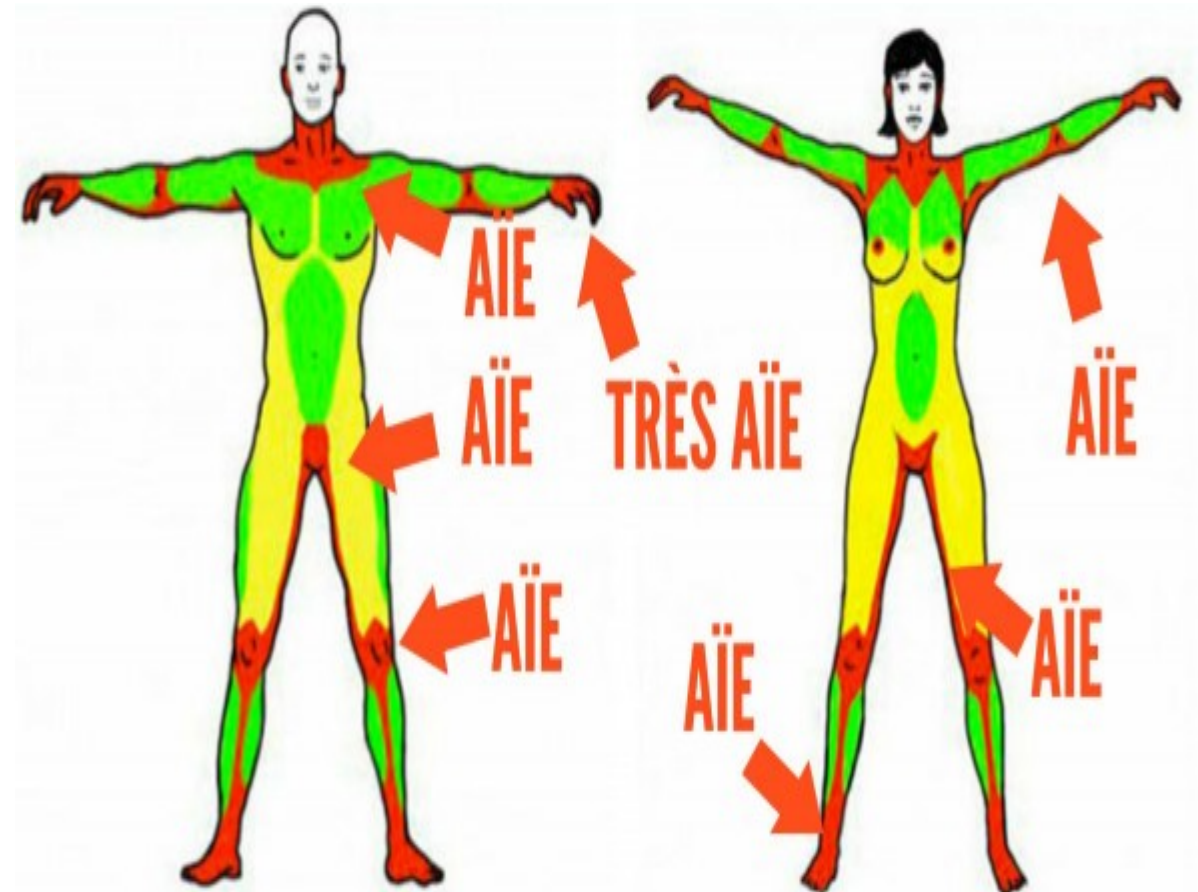
- Êtes-vous allergique au latex ?
- Êtes-vous allergique aux produits ménagers?
- Êtes-vous allergique aux produits de maquillage et coiffure?
- Eu une allergie grave, de l'asthme?
- Eu des crises de tétanie ou de spasmophilie ?
- Eu une maladie du sang, une tendance anormale aux saignements ?
- Eté traité(e) il y a moins de 2 ans, pour un psoriasis ?
- Eu un accident vasculaire cérébral, des crises d'épilepsie, des convulsions, des épisodes répétés de syncope ?
- Eu une maladie cardio-vasculaire (maladie valvulaire, trouble du rythme, angine de poitrine, artérite, infarctus du myocarde...) ou êtes-vous porteur d'une anomalie cardio-vasculaire congénitale ?
- Eu une greffe de tissus d'un autre donneur (cornée, tympan, dure mère, os...) ?
- Eu un membre de votre famille atteint de la maladie de Creutzfeldt-Jakob ?
- Eu un diagnostic de cancer ?
- Reçu une transfusion sanguine ?
- Vous ou votre partenaire, êtes vous porteur du VIH, de l'hépatite B, de l'hépatite C, ou du HTLV?
- Avez-vous pris des médicaments très récemment ? si oui, lesquels ?

# INFORMATIONS DU CLIENT AVANT ACTE

Les informations données au client concernent principalement:

- ✓ TATOUAGE = INDELEBILE
- ✓ DOULEUR SELON ZONE TATOUÉE  
OU PERCÉE
- ✓ RISQUE ALLERGIQUE
- ✓ RISQUE DE SAIGNEMENT
- ✓ RISQUE D'INFECTION

INTENSITE DOULEUR SELON ZONE TATOUÉE





# LES CONSEILS AU CLIENT APRES ACTE

## • CONSEILS APRES TATOUAGE

- PAS EXPOSITION AU SOLEIL, PAS DE BAIN NI PISCINE
- PORT DE VETEMENTS AMPLES NON SERRES
- NE PAS GRATTER
- NE PAS ENLEVER LES CROUTES EN COURS DE CICATRISATION
- EXSUDAT NORMAL D'ENCRE DE QQ JOURS

### ➤ RESPECTER LES SOINS :



- ✓ Pommade cicatrisante 3x/j jusqu'à cicatrisation
- ✓ Ne pas couvrir tatouage

## • CONSEILS APRES PIERCING

- PAS EXPOSITION AU SOLEIL, PAS DE BAIN NI PISCINE
- PORT DE VETEMENTS AMPLES NON SERRES
- ATTENTION AU BIJOU LORS DE RETRAIT OU MISE DE VETEMENTS
- NE PAS TOUCHER LE BIJOU NI LE FAIRE BOUGER

### ➤ RESPECTER LES SOINS :



- ✓ Renouveler pansement et antiseptique 3x/j sur 8 j
- ✓ Bijou de pose pendant 2 mois mini selon piercing
- ✓ Cicatrisation complete de qq semaines à 6 mois

# BONNES PRATIQUES D'HYGIENE

## PREPARATION DU MATERIEL ET DU POSTE DE TRAVAIL

### TATOUAGE

- Désinfection du plan de travail et pose d'un champ à UU
- Protection du dermographe (fil) avec une gaine UU
- Contrôle de l'intégrité des emballages du matériel stérile
- Ouverture du matériel stérile: badigeon, encre, aiguilles, buse...

### PIERCING

- Désinfection du plan de travail et pose d'un champ à UU **stérile**
- Contrôle de l'intégrité des emballages du matériel stérile
- Ouverture du matériel stérile: badigeon, cathéter, pince, bijou

# BONNES PRATIQUES D'HYGIENE PREPARATION DU PROFESSIONNEL ET TENUE

## TATOUEUR

- Tablier plastique
- Masque si affection rhino
- Lavage des mains au savon doux
- Désinfection des mains SHA avec respect du temps d'application
- Gants UU non stériles



## PIERCEUR

- Tablier plastique
- **Masque**
- Lavage des mains au savon doux
- Désinfection des mains SHA avec respect du temps d'application
- Gants UU **stériles**



# BONNES PRATIQUES D'HYGIENE PREPARATION DE LA PEAU DU CLIENT

La préparation de la peau limite le risque d'infection=  
élimination de la flore transitoire et réduction de la flore résidente

## LA PREPARATION DE LA PEAU DU CLIENT EN 5 TEMPS AVANT ACTE:

1. Nettoyage / Détersion de la peau avec un savon antiseptique
2. Rinçage à l'eau stérile ou sérum physiologique
3. Séchage
4. 1<sup>er</sup> badigeon d'antiseptique + temps de contact
5. 2<sup>eme</sup> badigeon d'antiseptique + temps de contact



# BONNES PRATIQUES D'HYGIENE

## STERILISATION DU MATERIEL REUTILISABLE

- Matériel réutilisable et restérilisable :
  - Tatouage : buse, manchon
  - Piercing : pinces, bijou
- Prédésinfection par trempage dans un DD
- Nettoyage en bac à ultrasons, rinçage et séchage (essuyage par UU ou air comprimé)
- Conditionnement en sachet ou gaine thermosoudable pour stérilisation vapeur d'eau
- Stérilisation vapeur d'eau en stérilisateur conforme Norme NF EN 13060 de Classe B (petit stérilisateur de moins de 54 litres)
- Contrôles: Test Bowie Dick quotidien et indicateurs de classe 6
- Traçabilité du matériel: pré désinfection, nettoyage, cycle de stérilisation

# BONNES PRATIQUES D'HYGIENE STERILISATION DU MATERIEL REUTILISABLE

## Stérilisation des matériels

### > Protocole

> Arrêté du 11 mars 2009

La stérilisation du matériel réutilisable est réalisée selon les étapes suivantes :

#### 1 Le pré-traitement ou la pré-désinfection

Tout matériel réutilisable doit, aussitôt après chaque utilisation, être mis à tremper par immersion totale, le cas échéant après démontage, dans un bain de produit détergent-désinfectant, en respectant scrupuleusement la dilution et le temps de trempage préconisé par le fabricant.

Ce premier traitement est obligatoirement suivi d'un rinçage abondant à l'eau du robinet.

#### 2 Le nettoyage

Il suit obligatoirement la phase de pré-désinfection, il est obligatoire aussi pour tout matériel en inox neuf avant la mise en service et la première stérilisation. Le nettoyage peut se faire en machine à laver ou par utilisation d'un bac à ultrasons suivant les recommandations du fabricant. Le nettoyage associe obligatoirement 4 facteurs : l'action chimique (détergent), l'action mécanique (brossage), la température et le temps (conformes aux indications du fabricant du produit détergent) ; ce nettoyage est suivi d'un rinçage abondant à l'eau du réseau et d'un séchage soigneux par essuyage avec un support non tissé ou un textile à usage unique non pelucheux.

La vérification de la propreté et de la fonctionnalité du matériel avant stérilisation est indispensable pour ne stériliser que du matériel apte à remplir son rôle.

#### 3 Le conditionnement

Il vise à préserver l'état stérile et doit être compatible avec le mode de stérilisation.

#### 4 La stérilisation

Elle est réalisée pour le matériel thermo-résistant par un procédé utilisant la chaleur humide ayant la capacité de réaliser le vide, un cycle à 134 degrés pendant 18 minutes et le séchage.

Les étapes de conditionnement, préparation de la charge, mise en place de la charge, lancement et déchargement du stérilisateur ainsi que le contrôle quotidien du stérilisateur suivent les recommandations du fabricant.

#### 5 Alternative à la stérilisation pour le matériel thermosensible

L'usage du matériel thermosensible est déconseillé.

Toutefois s'il n'existe pas de matériel à usage unique ou de matériel thermostable, il sera pratiqué une procédure de désinfection de haut niveau pour ce matériel.

Les étapes de pré-désinfection et de nettoyage sont identiques à celles utilisées pour la stérilisation.

L'étape de désinfection du matériel thermosensible est réalisée par immersion complète du matériel dans un produit désinfectant pour dispositifs médicaux thermosensibles répondant aux normes NF EN 1040, NF EN 1275 et NF T72-150 à une température et pendant une durée conformes aux recommandations du fabricant pour une désinfection de haut niveau.

Immédiatement à la fin de cette étape, et en utilisant des gants stériles à usage unique, le matériel sera rincé abondamment avec de l'eau stérile en flacon versable dans un bac stérile (l'eau stérile sera renouvelée à chaque opération et le bac subira la procédure de stérilisation entre deux utilisations).

A la fin du rinçage, le matériel sera séché soigneusement avec un textile à usage unique non tissé stérile.

Le matériel est soit utilisé immédiatement soit protégé par un emballage stérile et stocké dans un local propre et sec. Dans ce dernier cas, il subira une étape de désinfection avant toute nouvelle utilisation.

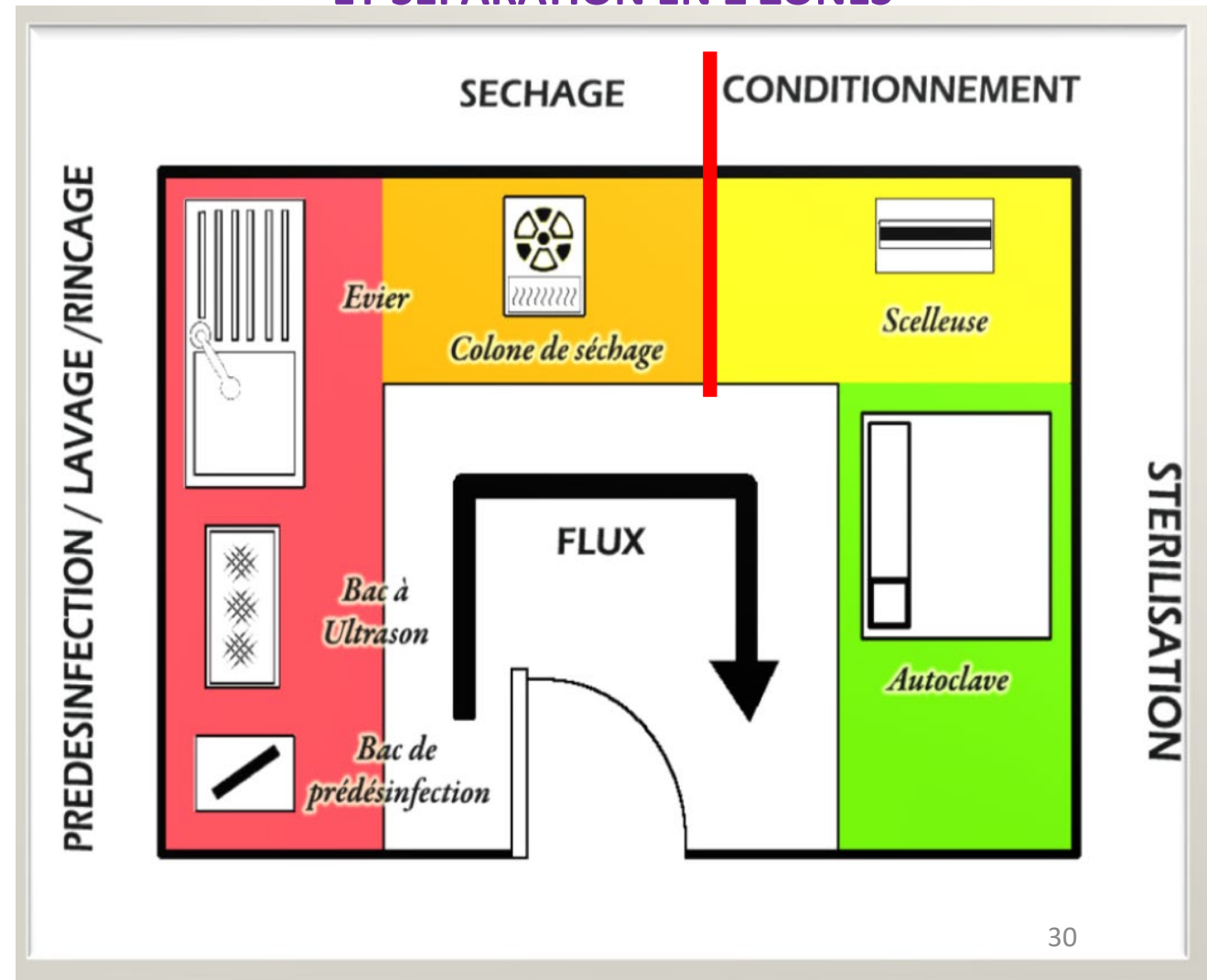
Une fiche de traçabilité sera établie pour chaque désinfection (type de matériel, date, produits utilisés, temps, nom de l'opérateur...).

#### 6 Le stockage

Le matériel est étiqueté et stocké dans un endroit propre et sec.



## LOCAL DE STERILISATION : MARCHE EN AVANT ET SEPARATION EN 2 ZONES



# BONNES PRATIQUES D'HYGIENE LOCAUX ET ENVIRONNEMENT

- **MATERIAUX POUR SALLE TECHNIQUE ET LOCAL DE STERILISATION** : sols et plans de travail en matériaux lisses, non poreux et résistants à l'usage répétés de produits désinfectants et d'entretien. Les surfaces sont lessivables non textiles
- **BIONETTOYAGE QUOTIDIEN DE LA SALLE TECHNIQUE PAR UN dd**
- **ENTRE CHAQUE CLIENT** :

➤ BIONETTOYAGE PAR DD DU PLAN DE TRAVAIL  
ET DU FAUTEUIL D'EXAMEN



➤ POSE D'UN DRAP D'EXAMEN A UU SUR LE FAUTEUIL D'EXAMEN



➤ ELIMINATION DU MATERIEL PIQUANT  
(AIGUILLES, CATHETER,....) DANS BOITE JAUNE DASRI



➤ ELIMINATION DECHETS DANS LE LOCAL DECHET



# LE DETATOUAGE EN FRANCE

- Le **détatouage en France est une pratique médicale** par un dermatologue donc interdit pour les tatoueurs.
- Nombre moyen de séances = 10
- **Méthode utilisée: laser selon la teinte du tatouage**
  - Eliminer le rouge = laser KTP
  - Eliminer orange, marron= laser yag
  - Eliminer le bleu, vert = laser Alexandrite
  - Eliminer le noir = laser Alexandrite, yag



Avant le début du traitement



Etape intermédiaire



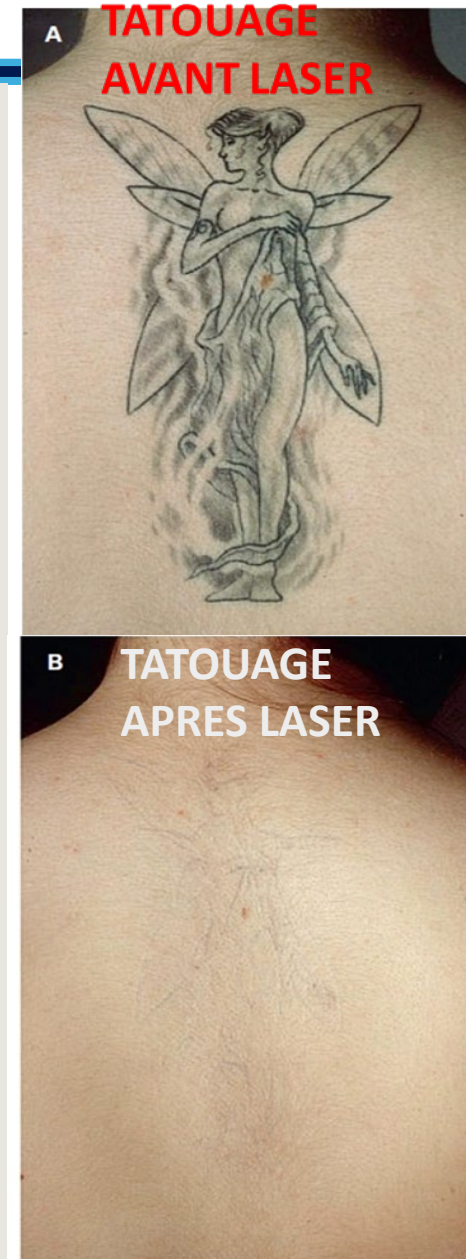
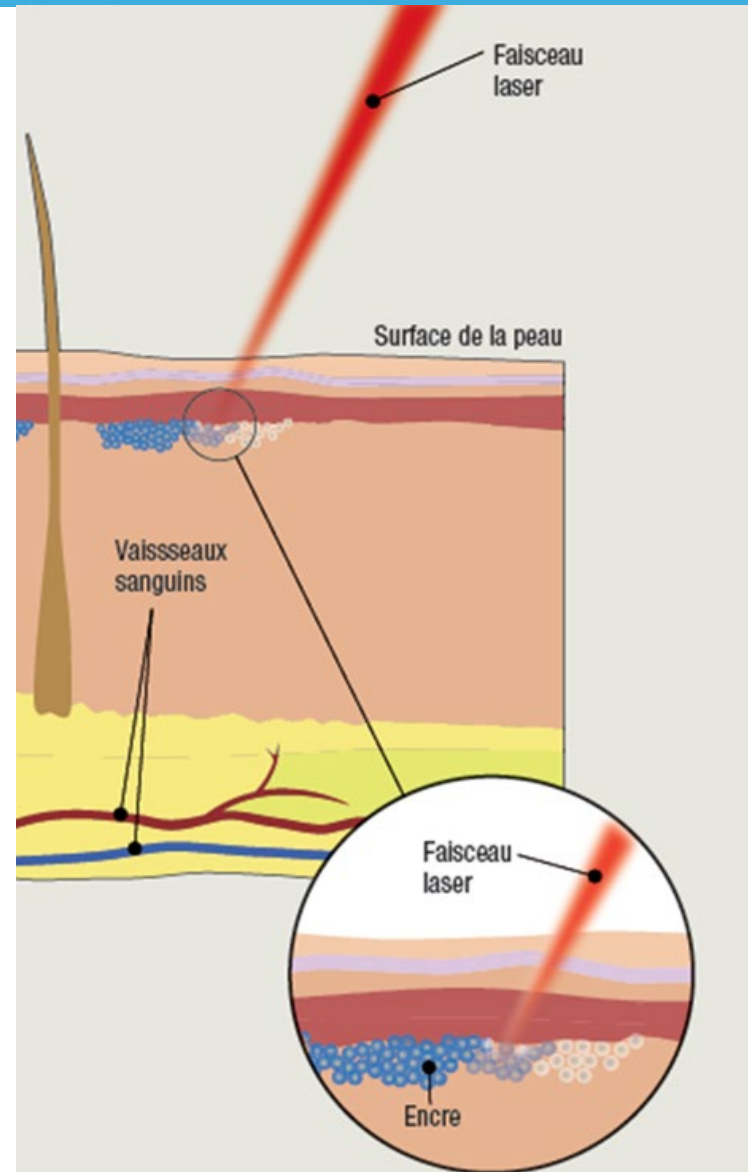
Etape finale





# LE DETATOUAGE: COMMENT CA MARCHE?

- Le faisceau laser délivre une énergie en un temps très court (nanoseconde)
- Les cellules absorbent cette énergie = cellules pulvérisées et **l'encre est micronisée en fines particules**
- Les macrophages peuvent ingérer des particules étrangères solides de taille micrométrique = Ils éliminent les fines particules de pigments dans la circulation sanguine



# CONCLUSION

Depuis 2008, La France a pris la mesure du risque sanitaire potentiel de l'exercice des tatoueurs et perceurs.

La limitation des risques pour le client tatoué ou percé repose à la fois sur la formation en hygiène des professionnels et sur l'application des bonnes pratiques d'hygiène. Tout cela en utilisant du matériel stérile (UU ou réutilisable et restérilisable) dans un environnement à contamination maîtrisée.

*« Il est plus facile d'écrire sur une feuille de papier, qui supporte tout ; que sur la peau humaine, qui ne supporte rien ». Catherine II à Diderot  
1824*



*Tattoo compris  
Si tu vas chez  
un vrai pro !*

+ D'INFOS  @TattooInfos

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Grand Est